

DEMANDE DE PASSEPORT FAMILLE 2012

SEJOURS Adultes 2012

VOUS CONCERNANT :

Code personnel : Site :
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
☎ Domicile : ☎ Uine :
☎ Portable travail : e-mail travail@.....
☎ Portable perso : e-mail Perso@.....
..... (vous serez inscrit à la Newsletter)

Vous êtes :

Marié(e) Pacsé(e) Concubinage Célibataire Divorcé(e) Veuf(ve)

ÉLÉMENTS POUR LE CALCUL DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL :

A renseigner par les salarié(e)s

☛ *Célibataires ou les couples établissant une déclaration commune :*

Revenu imposable :€

Impôt sur le revenu :€

Nombre de part(s) fiscale(s)

☛ *A renseigner par les couples établissant deux déclarations :*

Le/a salarié(e)

Son/sa conjoint(e)

Revenu imposable :€

Revenu imposable :€

Impôt sur le revenu :€

Impôt sur le revenu :€

Part(s) fiscale(s) :

Part(s) fiscale(s) :

Nouveau

Vous ne souhaitez pas présenter votre Avis d'Imposition

Dans ce cas, le QF3 est appliqué d'office

☛ Attention : Vous devez nous remettre la partie « Informations complémentaires » qui figurent sur votre avis d'imposition pour vérification des ayants droits (enfants) qui sont à votre charge.

DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT :

- Cet imprimé complété
 Votre avis D'IMPÔT SUR LE REVENU 2011 (sur les revenus de l'année 2010)
 Le haut de votre dernier bulletin de salaire

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ.

Le..... Signature :

VOTRE PASSEPORT FAMILLE SEJOURS Adultes 2012

LE PASSEPORT FAMILLE EST IMPERATIF POUR TOUTE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Afin de bénéficier des aides diverses du CE SENSE un des 3 passeports (est à faire pour bénéficier d'un remboursement).

Le Passeport « séjours Adultes utilisé afin :

- de calculer votre Quotient Familial (QF) selon la composition de votre famille et vos revenus.
- de nous informer de votre choix entre les différentes formules « liberté ou cumul, ou séjours adultes « ».

Les documents impératifs pour mettre à jour vos droits :

- Votre avis d'IMPOT sur le revenu 2011 (sur les revenus 2010) *et non la déclaration d'impôt*
- Le haut de votre dernière fiche de paie
- Cet imprimé renseigné et signé.

**Nota : Dans le cas ou vous ne souhaitez pas présenter l'avis d'impôt, il faudra nous remettre la partie information complémentaire qui figure sur votre avis d'imposition. En effet pour un enfant au-delà de 18 ans, n'est plus considéré comme « ayant droit » sauf s'il reste à charge du salarié.*

Votre « Séjours Adultes »

Chaque salarié peut bénéficier d'une aide « vacances par an ».

Dans le cas de votre choix votre aide annuelle sera a utilisé pour les « Séjours Adultes qui vous sont proposés par votre CE en en 2012.

△ UN SEUL CHOIX POSSIBLE PARMIS LES DIFFERENTS PASS (Formule liberté, Cumul, et Séjours Adultes△)

△ L'aide est perdue si la date du passeport est expirée. △

Nota : Si votre séjour adultes n'a pu se faire il est transformé en pass liberté.

Nota : La confirmation de l'enregistrement de votre PASS vous sera envoyée par mail ou par courrier.